Manitoba Advocate for Children and Youth

Youth Ambassador Advisory Squad

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba publie un rapport spécial appelant à une réforme du système de protection de l'enfance.

Le rapport examine les expériences des jeunes pris en charge, notamment les difficultés auxquelles ils sont confrontés et les possibilités d'apporter des changements concrets et durables.

Le 26 mars 2026 – Territoire du Traité n° 1 et territoire national des Métis de la Rivière-Rouge, Winnipeg (Manitoba)

Aujourd'hui, le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba a publié son rapport spécial intitulé « La vérité des jeunes – Mettre l'accent sur les voix et les solutions des jeunes pour leur permettre de s'épanouir dans le cadre des services du gouvernement et au-delà, pour un avenir prospère ».

Ce rapport est le fruit d'un projet pluriannuel entièrement mené par des jeunes. Ce qui a commencé par une préoccupation commune pour le bien-être des jeunes pris en charge au Manitoba s'est transformé en un projet novateur dirigé par des pairs, conçu pour écouter les jeunes, valider leur vécu et en tirer des enseignements, accentuer la portée de leurs voix et plaider en faveur d'un changement significatif au sein du système de protection de l'enfance du Manitoba. Les jeunes ont dirigé les travaux tout au long du projet, notamment en rédigeant les questions d'entretien, en menant des entretiens avec d'autres jeunes, en analysant et en compilant les données, en rédigeant certaines parties du rapport, en contribuant à sa conception, et bien plus encore.

Les constatations mettent en évidence les principales lacunes et les domaines de changement

Le rapport « La vérité des jeunes » intensifie les voix de 17 jeunes, dont la plupart sont des Autochtones, qui ont vécu dans le système de protection de l'enfance du Manitoba. Racontés en grande partie dans leurs propres mots, leurs récits mettent en lumière six thèmes :

1. Traitement et prise en charge
2. Services et soins culturellement sûrs
3. Apprentissage, éducation et aptitudes à la vie quotidienne
4. Transition à la sortie de la prise en charge
5. Qu'est-ce qu'un chez-soi?
6. Écoutez les enfants!

Ensemble, ces thèmes révèlent des schémas persistants et profondément enracinés d'instabilité, de séparation, de préjudices et de besoins non satisfaits. Il ne s'agit pas d'expériences isolées : elles reflètent des défaillances systémiques et structurelles qui continuent de façonner la vie des jeunes longtemps après leur sortie de la prise en charge. Bien que le projet ait commencé par mettre l'accent sur la transition à la sortie de la prise en charge, une vérité plus profonde a émergé : **les expériences vécues par les jeunes *pendant* leur prise en charge façonnent profondément la façon dont ils la quittent et leur capacité à s'épanouir par la suite.**

Les récits partagés tout au long de ce rapport brossent un tableau clair et urgent de ce que signifie grandir au sein du système de prise en charge et faire la transition hors de celui-ci au Manitoba. Dans tous les thèmes explorés, les jeunes ont décrit un système qui, trop souvent, ne les protégeait pas, ne les soutenait pas, ne les nourrissait pas, ne les préparait pas et ne les écoutait pas. Leurs expériences mettent en évidence des lacunes qui ne peuvent être attribuées à des circonstances individuelles, mais qui sont le résultat de problèmes systémiques et structurels de longue date qui nécessitent des changements coordonnés et significatifs.

Ce rapport n'est pas seulement un dossier sur ce qui a mal tourné. **C'est un appel à l'action.** Les jeunes qui ont participé à ce projet ont déjà accompli le travail difficile d'identifier les lacunes et d'imaginer de meilleures possibilités. Leurs recommandations constituent une feuille de route claire pour la transformation. Les jeunes pris en charge réclament de la stabilité, une protection contre les préjudices, un soutien constant, des liens sociaux, des relations significatives, une prise en charge culturellement sûre et une préparation adéquate à la vie adulte. Ce ne sont pas des demandes extravagantes : ce sont des droits fondamentaux.

Il est maintenant de la responsabilité des décideurs politiques, des prestataires de services, des personnes prenant soin d'eux, des personnes chargées de leur protection et des communautés d'agir

sur ce que ces jeunes ont partagé. L'écoute des jeunes doit devenir le fondement de chaque décision, de chaque politique et de chaque pratique au sein du système de protection de l'enfance.

Souligner les forces du changement

Si de nombreuses personnes ont contribué à ce projet, les jeunes remarquables qui ont partagé leur temps, leurs récits, leur sagesse et leurs recommandations avec le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs dans le cadre de ce projet méritent toute notre reconnaissance. Leur courage et leurs voix sont essentiels pour approfondir notre compréhension de la façon dont les jeunes vivent les services à l'enfant et à la famille, et pour façonner un avenir meilleur pour tous les jeunes.

Nous exprimons notre profonde gratitude et notre reconnaissance aux membres incroyables et inspirants du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs qui se sont investis corps et âme dans ce projet et ont montré ce que le travail et l'action menés par les jeunes peuvent accomplir. Ils ont clairement démontré qu'un changement significatif n'est pas quelque chose qui leur arrive, mais quelque chose qu'ils créent de manière proactive.

Comme l'ont dit les membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs eux-mêmes : **« [ce] rapport est un exemple percutant de travail mené et dirigé par les jeunes qui façonne un véritable changement. Nous n'avons pas seulement apporté des idées, nous avons conçu le projet, recruté les participants, mené les entretiens, analysé les données et soutenu la rédaction. S'investir de cette façon ne donne pas seulement du pouvoir, cela montre ce qui est possible lorsque l'on fait confiance aux jeunes, non seulement en tant que participants actifs, mais aussi en tant que maîtres du changement ».**

Lisez la rapport: Rapports spéciaux - Manitoba Advocate

– 30 –

Personne-ressource :
Lindsay Ridgley, gestionnaire, Éducation du public
204 451-6111
LRidgley@manitobaadvocate.ca

À propos du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs :

Le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (le « Groupe consultatif ») est un groupe représentatif de jeunes de l'ensemble du Manitoba qui font entendre leurs voix et leurs expériences vécues pour mener des changements significatifs dans les services et les systèmes qui ont une incidence sur les jeunes. Leur mission est d'être des modèles qui soutiennent et protègent les jeunes dans toute la province. Leur vision est celle d'une communauté qui reconnaît le pouvoir des jeunes à diriger le changement. Ensemble, ces engagements reflètent leur dévouement à la planification collaborative et à la prise de décision centrée sur les jeunes.

Grâce à des réunions régulières et à la participation à des séances de formation, à des présentations et à des événements de plaidoyer, les membres du Groupe consultatif offrent des idées, des conseils et une rétroaction précieux qui renforcent la voix des jeunes dans les services et les systèmes au service des jeunes du Manitoba. Leur travail est orienté par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les sept enseignements sacrés (amour, respect, courage, honnêteté, sagesse, humilité et vérité), et il est enraciné dans les valeurs fondamentales présentées dans le code de conduite du Groupe consultatif.

À propos du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba :

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (le « Bureau ») est un bureau indépendant et non partisan de l'Assemblée législative du Manitoba. Il représente les droits, les intérêts et les points de vue des enfants, des adolescents et des jeunes adultes du Manitoba qui reçoivent ou devraient recevoir des services publics provinciaux. Pour ce faire, il fournit un soutien direct aux jeunes et à leur famille, passe en revue la prestation des services publics après qu'un enfant est décédé ou a subi une lésion grave, et effectue des recherches centrées sur l'enfant au sujet de l'efficacité des services publics au Manitoba. Le Bureau est habilité par la loi à formuler des recommandations dans le but d'améliorer l'efficacité des services offerts aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes, et des interventions qui en découlent. Le Bureau est investi d'un mandat en vertu de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes, elle-même guidée par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et agit dans l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes.